



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 15 octobre 2020

Dégradation du muret de la préfecture

Suite à la manifestation du samedi 10 octobre contre le projet de loi de bioéthique élargissant l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA), des inscriptions ont été constatées sur le muret de la préfecture.

Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher, condamne de tels acte et rappelle qu'ils sont passibles de sanctions pénales et qu'à ce titre, une plainte a été déposée.

En effet, aucune cause ou opinion ne saurait justifier que l'on porte atteinte aux biens privés ou publics.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 34 25
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX